

## Conseil Municipal du 29 mars 2012

L'an deux mil douze et le vingt-neuf mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, Melle COCHOIS Coralie, Mme PUECH Pascale, M. CAPITAINE Olivier.

Monsieur MINET Christian a donné pouvoir à Monsieur BONNET Daniel,  
Madame ROYER Catherine a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie.

Madame ROULLÉ Annie a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 15 mars 2012

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2012 est lu et approuvé.

### **I – Délibérations**

#### **➤ N° 24/2012 Approbation du compte de gestion 2011**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **➤ N° 25/2012 Vote du compte administratif 2011**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme THOURAULT Sylvie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. BONNET Daniel, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Compte Administratif Principal</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2011	1 327 247,54	1 730 305,18	403 057,64
	Résultat Antérieur Reporté		1 399 927,72	1 399 927,72
	Résultat à Affecter			1 802 985,36
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2011	438 463,75	788 766,85	350 303,10
	Résultat Antérieur Reporté	402 114,95		-402 114,95
	Résultat à Affecter			-51 811,85
Restes à réaliser au 31 décembre 2011	Fonctionnement			
	Investissement	831 685,00		-831 685,00
<b>Résultat Cumulé 2011</b>		<b>2 999 511,24</b>	<b>3 918 999,75</b>	<b>919 488,51</b>

<b>Compte Administratif CCA</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2011	97 524,87	101 818,41	4 293,54
	Résultat Antérieur Reporté		1 793,20	1 793,20
	Résultat à Affecter			6 086,74
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2011		5 504,79	5 504,79
	Résultat Antérieur Reporté	5 504,79		-5 504,79
	Résultat à Affecter			0,00
Restes à réaliser au 31 décembre 2011	Fonctionnement			
	Investissement			0,00
<b>Résultat Cumulé 2011</b>		<b>103 029,66</b>	<b>109 116,40</b>	<b>6 086,74</b>

<b>Compte Administratif Lotissement</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2011	20 568,56	0,00	-20 568,56
	Résultat Antérieur Reporté		20 568,56	20 568,56
	Résultat à Affecter			0,00
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2011	3 000,00		-3 000,00
	Résultat Antérieur Reporté		3 000,00	3 000,00
	Résultat à Affecter			0,00
Restes à réaliser au 31 décembre 2011	Fonctionnement			
	Investissement			0,00
<b>Résultat Cumulé 2011</b>		<b>23 568,56</b>	<b>23 568,56</b>	<b>0,00</b>

Compte Administratif Service de l'Eau		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'Exploitation	Résultat Propre de l'exercice 2011	350 753,90	301 213,33	-49 540,57
	Résultat Antérieur Reporté		209 987,78	209 987,78
	Résultat à Affecter			160 447,21
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2011	100 647,97	48 017,19	-52 630,78
	Résultat Antérieur Reporté		292 826,54	292 826,54
	Résultat à Affecter			240 195,76
Restes à réaliser au 31 décembre 2011	Fonctionnement			
	Investissement	19 200,00		-19 200,00
<b>Résultat Cumulé 2011</b>		<b>470 601,87</b>	<b>852 044,84</b>	<b>381 442,97</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **N° 26/2012 Affectation du résultat de l'exercice 2011 – Budget Principal**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2011 qui présente un excédent de fonctionnement de 1 802 985,36 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution globale de		
-51 811,85		Entraînant un besoin de financement de
Un solde des restes à réaliser		883 496,85
-831 685,00		

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2011,

Considérant que le budget de 2011 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1 033 475 €,

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

* Affectation en réserves (compte 1068) pour	883 496,85 €
* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour	919 488,51 €

➤ **N° 27/2012 Affectation du résultat de l'exercice 2011 – Centre de Conférences et d'Animation**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2011 qui présente un excédent de fonctionnement de 6 086,74 €,

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

\* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour 6 086,74 €

➤ **N° 28/2012 Affectation du résultat de l'exercice 2011 – Service de l'Eau**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance le compte administratif pour 2011 qui présente un excédent d'exploitation de 160 447,21 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 240 195,76 €,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2011

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

\* Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) pour 240 195,76 €

\* Report en section d'exploitation (ligne 002 en recettes) pour 160 447,21 €

➤ **N° 29/2012 Fixation des taux d'imposition pour l'année 2012**

Le Conseil Municipal,

Décide de maintenir les taux d'imposition 2011 pour l'exercice 2012, soit :

	<b>2012</b>
TH	12,94 %
FB	20,28 %
FNB	16,76 %

➤ **N° 30/2012 Tarif Eau 2012**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de maintenir les tarifs de 2011 pour l'exercice 2012, à savoir :

Eau 0,65 €/m<sup>3</sup>

Ainsi que le prix des locations des compteurs d'eau pour 6 mois, soit :

Compteur 3 m<sup>3</sup> 4,26 €

Compteur 5 m<sup>3</sup> 8,58 €

Compteur 7 m<sup>3</sup> 10,98 €

Compteur 10 m<sup>3</sup> 13,32 €

Très gros compteurs 82,62 €

Les tarifs en matière d'assainissement sont fixés par la communauté de communes de Taissy et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à savoir :

Assainissement 1,000 €/m<sup>3</sup>

Prélèvement sur la ressource en eau 0,080 €/m<sup>3</sup>

Modernisation des réseaux de collecte 0,300 €/m<sup>3</sup>

Pollution de l'eau 0,399 €/m<sup>3</sup>

➤ **N° 31/2012 Approbation du plan de zonage d'assainissement**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et, notamment, son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret d'application n° 2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment, ses articles R 123-6 à R 123-23,

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 mars au 2 mai 2011,

Considérant les conclusions du commissaire-enquêteur qui ne proposent pas de modification au plan de zonage,

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le plan de zonage tel qu'il est annexé à la présente.

➤ **N° 32/2012 Réfection de voirie rue des Maraîchers, rue Cliquot et rues du lotissement de la Ferme d'en Bas – Demande de fonds de concours**

Conformément à l'article L 5214.16V du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes de Taissy pour les réfections de voiries de la rue des Maraîchers et des rues Cliquot et du lotissement de la Ferme d'en Bas.

Le montant du fonds de concours pouvant être attribué par la communauté de communes de Taissy est déterminé comme suit :

- enveloppe maximale de 200 000 € par commune sans excéder 50% du coût du projet restant à la charge de la collectivité.

Le tableau de financement des réfections de voirie peut être arrêté comme suit :

Rue des Maraîchers	330 520 €
Subvention Conseil Général	66 104 €
Reste à financer	264 416 €
Fonds de concours (soit 50%)	132 208 €
Reste à la charge de la commune de Taissy (soit 50%)	132 208 €
Rues Cliquot et Ferme d'En Bas	139 602 €
Fonds de concours (soit 48,56%)	67 792 €
Reste à la charge de la commune de Taissy (soit 51,44%)	71 810 €

Le conseil municipal,

Vu l'article L 5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les projets de réfection des voiries listées ci-dessus et leurs coûts,

Considérant la possibilité de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes de Taissy,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de solliciter auprès de la communauté de communes de Taissy un fonds de concours à hauteur de 132 208 € correspondant à 50% du montant global des travaux subventions déduites de réfection de la rue des Maraîchers et à hauteur de 67 792 € correspondant à 48,56 % pour les rues Cliquot et du Lotissement de la Ferme d'en Bas
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

➤ **N° 33/2012 Avenant au contrat de fourniture d'eau**

Suite à des restrictions d'usage de l'eau décrétées par l'ARS en juin 2011, la commune de Taissy a dû installer et louer depuis juillet 2011 une unité de traitement pour rendre sa potabilité à l'eau distribuée sur la commune de Puisieulx, la ZA Prunay et la commune de Taissy.

Il convient de définir les modalités de répartition entre les trois entités concernées du coût d'installation de l'unité de traitement pour un montant de 77 740 € TTC et la location de ce matériel depuis juillet 2011 à raison de 3 588 € TTC.

Le contrat du 3 avril 2001 qui définit les conditions dans lesquelles VEOLIA Eau et la commune de Taissy assurent la fourniture d'eau en gros à partir du cham captant de Couraux à la commune de Puisieux doit donc être amendé pour intégrer ses éléments.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du projet d'avenant à intervenir.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Approuve le projet d'avenant n° 2 au contrat du 3 avril 2001 pour la fourniture d'eau potable par la commune de Taissy et VEOLIA Eau à la commune de Puisieux,

Autorise Monsieur le Maire à signer ce document et toute pièce nécessaire à la finalisation de cette opération.

### **SIABAVE**

Le conseil municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral n° 09-2012-LE-DIG du 10 février 2012 délivré au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Vesle valant plan de gestion et déclarant d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien de la Vesle sur le territoire de la commune de Taissy.

## **II – Budget Primitif**

### **Commune**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2012 arrêté en recettes et en dépenses en fonctionnement à 2 544 277 € et en investissement à 4 121 085 €.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées par rapport à celles réellement engagées en 2011 et aux évolutions prévisibles. En investissement, sont inscrits les crédits pour les réfections des voiries rue des Maraîchers et Cliquot Ferme d'En Bas, l'extension de la salle des sports, la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie, la mise en accessibilité des bâtiments publics et le report des crédits pour l'acquisition du Fort de Montbré et de la maison au 3, rue de Sillery.

En recettes de fonctionnement, la base de la fiscalité progresse de 1,8% de par la loi de finances ; les taux d'imposition communaux restent inchangés.

Avant l'équilibre du budget et la reprise des résultats antérieurs, la section de fonctionnement faisait apparaître un résultat d'exercice de 305 248 € et la section d'investissement un besoin de financement de 675 999 €. Le résultat antérieur reporté s'élevant à 919 489 €, l'exercice 2012 devrait se clôturer à 546 038 €.

Le budget primitif est voté à l'unanimité des membres présents.

### **Service de l'Eau**

Le budget de l'eau est voté, en équilibre, en recettes et en dépenses, en section d'exploitation à 471 577 € et en investissement à 296 254 €.

La section d'exploitation connaît une augmentation de ses dépenses par la prise en compte de la location de l'unité de traitement et des 4 derniers mois non facturés sur 2011, ainsi que par le glissement d'une taxe d'assainissement due en 2011 mais réglée sur 2012.

Une convention est en cours de signature entre la commune de Puisieux, Veolia Eau pour la ZA Prunay et la commune de Taissy pour la répartition des frais d'installation et de location de l'unité de traitement.

En investissement, les crédits sont majorés pour la mise en place de compteurs d'eau électroniques.

### CCA

Le budget du Centre de Conférences et d'Animation est arrêté en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 101 087 €. Aucune dépense d'investissement n'est prévue.

Ce budget ne nécessite plus qu'une subvention d'environ 15 000 € du budget général.

### III – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

#### Point sur l'intercommunalité

Reims Métropole, aux travers des réunions organisées, a garanti que les engagements pris par la communauté de communes de Taissy seront honorés, même après la fusion des deux entités.

Les transferts de charges et de fiscalité de la commune ou de la communauté de communes vers Reims Métropole doivent permettre l'attribution d'une dotation de compensation, évolutive, plutôt qu'une attribution de compensation déterminée à un moment T et figée dans le temps.

#### Informations – Communications

- Un point est fait sur le site Internet avec une modification prévue de l'environnement du site.
- Sur le Taissotin, des informations seront données sur le site et son utilisation et la préférence sera donnée à des articles informatifs

#### Conseil Municipal Enfants

- Réuni le 20 mars 2012, les participants sont toujours très nombreux. Le dépouillement du questionnaire a permis de déterminer les projets de l'année.

#### Fête patronale

- Après un tour de table, le conseil arrête une prise en charge de 4 000 € pour l'accueil de vieux métiers, thème de la fête patronale.
- Le Comité des Fêtes recherche des bénévoles pour l'organisation de la brocante.

#### Caisse des Ecoles

- La Caisse des Ecoles, réunie le 20 mars, a voté son compte administratif 2011 et son budget primitif 2012. Pour faire face à l'augmentation du nombre de convives, des crédits sont inscrits pour le réaménagement de la cuisine.
- Pour permettre le versement de subventions de la CAF, des nouvelles conditions pour l'accueil des jeunes enfants et des modalités de gestion différentes ont été mises en place.

#### Ecoles

- A la rentrée de septembre, les effectifs prévus de l'école primaire seront de 135 élèves répartis sur 5 classes (actuellement 137) et ceux de la maternelle de 78 élèves.

### IV – Questions Diverses

Le remplacement des tampons d'assainissement est programmé à partir de début avril pour une durée prévisible de travaux de 3 semaines.

Une visite de la maison au 3, rue de Sillery a été faite ce samedi pour permettre une réflexion sur son devenir. L'arrière sera aménagé pour le comité des fêtes.

La commission « voirie » se réunira le mercredi 11 avril.

**Prochaine réunion de conseil : le 26 avril 2012.**

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie
BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François
COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		